



Expertise Comptable, Audit et Conseil

Société d'expertise comptable inscrite
à l'Ordre des Experts Comptables
Région Rhône-Alpes

**Association
LA CORONILLE
4, rue du 19 Mars 1962
Espace Olympe de Gougues
38450 VIF**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE 2020**



SOMMAIRE

- **Rapport du CAC sur les comptes annuels**
- **Comptes Annuels**
 - Bilan
 - Compte de résultat
 - Annexe
- **Rapport du CAC sur les conventions réglementées**

**Association La Coronille
4, rue du 19 Mars 1962
Espace Olympe de Gouges
38450 VIF**

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

Benjamin BENADDOU-IDRISSI

Commissaire aux Comptes
2, avenue de Vignate – Bât. C
38610 GIERES

Association La Coronille
4, rue du 19 Mars 1962
Espace Olympe de Gougès
38450 VIF

<p>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020</p>

Aux adhérents,

1- Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Coronille, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Je certifie que les comptes annuels de votre association sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les documents adressés aux adhérents, sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des autres personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Gières, le 26 avril 2021


Benjamin BENADDOU-IDRISSI
Commissaire aux Comptes

**Association La Coronille
4, rue du 19 Mars 1962
Espace Olympe de Gouges
38450 VIF**

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Comptes annuels

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	2 335	2 335				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	70 441	52 315	18 125	22 188	4 063	18.31	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	72 776	54 651	18 125	22 188	4 063	18.31	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 806		5 806	7 020	1 214	17.30
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	35 955		35 955	59 280	23 325	39.35
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	163 256		163 256	122 965	40 290	32.77	
Charges constatées d'avance (2)	702		702	702			
Total II	205 718		205 718	189 967	15 751	8.29	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	278 494	54 651	223 843	212 155	11 688	5.51	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	100 000		100 000			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	26 247		12 689		13 558	106.85	
Autres							
Report à nouveau				97	97	100.00	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	15 446		13 461		1 985	14.75
	Situation nette (sous total)	141 693		126 247		15 446	12.23
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	7 344		7 230		114	1.58
	Provisions réglementées						
	Total I	149 037		133 477		15 560	11.66
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	10 087		8 296		1 791	21.59
	Total III	10 087		8 296		1 791	21.59
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 132		12 946		3 815	29.47
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	55 351		55 760		409	0.73
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	236		236			
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance				1 440	1 440	100.00
	Total IV	64 719		70 383		5 663	8.05
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	223 843		212 155		11 688	5.51

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

68 943

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	1 320	1 430	110	7.69
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	193 457	220 885	27 429	12.42
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	85 217	86 666	1 449	1.67
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	38 630	3 912	34 718	887.47
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	34	1	32	NS
Total I	318 658	312 895	5 763	1.84
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	52 307	56 588	4 281	7.56
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 761	4 691	70	1.49
Salaires et traitements	184 658	186 048	1 390	0.75
Charges sociales	56 953	49 149	7 805	15.88
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 063	5 110	1 047	20.49
Dotations aux provisions	1 791	1 878	87	4.63
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 360	850	510	59.93
Total II	305 894	304 315	1 579	0.52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	12 764	8 580	4 184	48.76

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	353	335	18	5.39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	353	335	18	5.39
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	353	335	18	5.39
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	13 117	8 915	4 202	47.13
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 714	3 181	533	16.75
Sur opérations en capital	1 229	2 040	811	39.75
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	4 944	5 222	278	5.33
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 615	676	1 939	286.80
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	2 615	676	1 939	286.80
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	2 329	4 546	2 217	48.77
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	323 955	318 452	5 503	1.73
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	308 509	304 991	3 518	1.15
5. EXCEDENT OU DEFICIT	15 446	13 461	1 985	14.75

ANNEXE AU COMPTES ANNUELS

BILAN DU 31/12/2020

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	13
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	13
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	15
Etat des provisions	16
Etat des échéances des créances et des dettes	16
Autres immobilisations incorporelles	16
Evaluation des immobilisations corporelles	16
Evaluation des amortissements	17
Evaluation des créances et des dettes	17
Disponibilités en Euros	17
Charges et produits constatés d'avance	17
Subventions d'équipement	17
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	18
Rémunération des dirigeants	18
Valorisation des contributions volontaires	18
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entreprise. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

L'application du règlement ANC n°2018-06 est assimilée à tel changement.
Ceci n'a pas trouvé d'impact dans l'Association, si ce n'est la présentation des états financiers.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	2 335		
Installations générales agencements aménagements divers	37 424		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 017		
Emballages récupérables et divers	12 000		
TOTAL	70 441		
TOTAL GENERAL	72 776		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 335	2 335
TOTAL			2 335	2 335
Installations générales agencements aménagements divers			37 424	37 424
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 017	21 017
Emballages récupérables et divers			12 000	12 000
TOTAL			70 441	70 441
TOTAL GENERAL			72 776	72 776

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	2 335			2 335
Installations générales agencements aménagements divers	32 391	859		33 250
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 518	2 167		10 685
Emballages récupérables et divers	7 343	1 037		8 380
TOTAL	48 252	4 063		52 315
TOTAL GENERAL	50 588	4 063		54 651

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	859				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 167				
Emballages récupérables et divers	1 037				
TOTAL	4 063				
TOTAL GENERAL	4 063				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	8 296	1 791			10 087
TOTAL	8 296	1 791			10 087

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 061		1 061		
TOTAL	1 061		1 061		
TOTAL GENERAL	9 357	1 791	1 061		10 087

Dont dotations et reprises d'exploitation		1 791	1 061		
--	--	-------	-------	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	5 806	5 806	
Divers état et autres collectivités publiques	35 539	35 539	
Débiteurs divers	416	416	
Charges constatées d'avance	702	702	
TOTAL	42 463	42 463	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 132	9 132		
Personnel et comptes rattachés	13 593	13 593		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 088	28 088		
Autres impôts taxes et assimilés	13 670	13 670		
Autres dettes	236	236		
TOTAL	64 719	64 719		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Brevets, licences, marques	Linéaire	1 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel pédagogique	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel ménager	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	702
Total	702

Subventions d'équipement

Votre association a bénéficié d'une subvention d'investissement, dont :
- Subvention accordée par LE DEPARTEMENT DE L'ISERE pour un montant de 733 €.
Cette subvention a pour projet de participer au financement d'une table de jardin.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTIONS COMMUNES	80 820
SUBVENTIONS AIDES CONTRATS (ASP)	1 610
SUBVENTIONS LE DEPARTEMENT DE L'ISERE	2 788
Total	85 218

Rémunération des dirigeants

Dans le cadre de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, art. 20, il est fait mention des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés. Les dirigeants bénévoles n'ont reçu ni rémunération, ni avantage en nature.

Pour des raisons de confidentialité, la rémunération de la directrice salariée n'est pas indiquée.

Valorisation des contributions volontaires

La commune de VIF met à disposition de votre Association les locaux et prend en charges les fluides et d'autres dépenses (assurances, téléphone, maintenances divers). Elle met également à votre disposition du personnel.

Pour 2020, le montant global de ces contributions s'élève à 68 521,93 € (dont 61 289,59 € de mise à disposition gratuite de biens et 7 232,34 € de mise à disposition gratuite de personnel).

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. L'engagement est comptabilisée dans les comptes.

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTESUR LES
CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Benjamin BENADDOU-IDRISSI
Commissaire aux Comptes
2, avenue de Vignate – Bât. C
38610 GIERES

Association La Coronille
4, rue du 19 Mars 1962
Espace olympe de Gougues
38450 VIF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux adhérents,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.



Tel : 04-76-01-00-03 www.cabinet-fidex.com
Email: benjamin.benaddou@orange.fr – cabinet.fidex@orange.fr
SIRET N° 535 394 316 00017
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble
Inscrit au tableau de l'ordre des Experts-comptables de Lyon Rhône Alpes
CODE TVA FR21 535 394 316 Code APE 6920Z

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Convention d'objectifs et de moyens, conclue avec la mairie de Vif, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Convention conclue avec la commune de VIF

Personne concernée : Maire de VIF
Nature et objet : Mise à disposition de locaux et participation financière pour le fonctionnement de la crèche.
Montant total des contributions : 68 521.93 €

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune autre convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Fait à Gières,
le 26 avril 2020


Benjamin BENADDOU-IDRISSI
Commissaire aux Comptes

Tel : 04-76-01-00-03 Fax : 04-76-01-00-04
Email: benjamin.benaddou@orange.fr – cabinet.fidex@orange.fr
SIRET N° 535 394 316 00017
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble
Inscrit au tableau de l'ordre des Experts-comptables de Lyon Rhône Alpes
CODE TVA FR21 535 394 316 Code APE 6920